

CAPELLI

Société Anonyme au capital de 15 139 197,72 euros
Siège social : 43 rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 PARIS
306 140 039 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2022

Rapport du Conseil d'administration

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous demander de vous prononcer sur le projet de transfert de la cotation des titres de la Société du marché Euronext Paris vers le marché Euronext Growth.

Nous vous demandons d'approuver, conformément aux dispositions de l'article L. 421-14 du Code monétaire et financier, le projet de demande de radiation des titres de la Société des négociations sur Euronext Paris et d'admission concomitante aux négociations sur Euronext Growth à Paris.

En effet, ce projet vise à permettre à la société CAPELLI d'être cotée sur un marché plus adapté à sa taille et à sa capitalisation boursière. Le transfert sur Euronext Growth Paris devrait également simplifier le fonctionnement de la Société et diminuer les coûts relatifs à sa cotation, tout en lui permettant de continuer à bénéficier des attraits des marchés financiers.

Nous vous demandons également de donner tous les pouvoirs utiles et nécessaires au Conseil d'administration en vue de la mise en œuvre de ce transfert de cotation.

Votre Conseil d'administration vous invite à voter en faveur des résolutions soumises à votre vote.

Fait à Lyon,
Le 14 décembre 2021.

Le Conseil d'administration